

PASS de l'Hôpital Lariboisière

2 rue Ambroise Paré 75010 Paris



Vous avez besoin de soins ?

*Vous n'avez pas d'assurance maladie
et vous avez des difficultés financières ?*

Vous pouvez vous rendre à la Permanence d'Accès aux Soins de Santé.

Une équipe médicale, paramédicale et sociale vous accueillera et évaluera votre situation médicale et sociale pour vous accompagner vers les soins et vous conseiller dans les démarches administratives à suivre.

Comment venir à l'hôpital ?

Métro : Gare du Nord, (Lignes 4 et 5) Barbès-Rochechouart (Lignes 2 et 4)

RER : Station Gare du Nord (Lignes B et D)
Station Magenta (Ligne E)

Autobus : Arrêt Gare du Nord
(Lignes 26, 38, 42, 43, 46, 48, 54 et 65)

Arrêt Barbès Rochechouart (Lignes 31, 54 et 56)

Comment fonctionne la PASS ?

Vous avez plus de 15 ans, vous avez besoin de voir un médecin :

- Vous pouvez venir à la consultation PASS Arc-en-ciel, dans l'hôpital, pour une consultation de médecine générale : **sans rendez-vous, du lundi au vendredi, de 8h00 à 16h**. Vous serez reçu par ordre d'arrivée. Nous vous conseillons de vous présenter le plus tôt possible. En cas de dépassement des capacités d'accueil, il est possible que vous ne soyez pas reçu le jour même.
- **Nous vous recommandons de venir avec un justificatif d'identité** et tous documents médicaux en votre possession.
- Après avoir vu le médecin, un(e) assistant(e) social(e) pourra vous recevoir **sans rendez-vous : du lundi au vendredi, de 9h à 16h**.
- Si vous avez besoin d'une consultation de médecine spécialisée, vous pouvez prendre RDV dans toutes les consultations de l'hôpital à condition d'avoir un courrier d'un médecin (médecin traitant, médecin en milieu associatif). *Exceptions : accès direct aux Urgences ORL, Urgences céphalées et Urgences maternité*
- Après avoir vu le spécialiste, l'assistant(e) social(e) du service consulté vous recevra sur rendez-vous.

Quelles sont les prestations accessibles à travers la PASS ?

- Consultations de médecine générale
- Consultations de médecine spécialisée

- Soins infirmiers
- Accompagnement social et aide à l'ouverture de droits à l'assurance maladie
- Possibilité de remise de médicaments sur ordonnance médicale du médecin du service
- Prise de sang
- Radios

**En cas d'urgence médicale appelez le 15 (appel gratuit, accessible 24h/24)
ou rendez-vous au service d'accueil des urgences.**

Si vous n'avez pas de couverture maladie ou de complémentaire santé, n'hésitez pas à le signaler à votre interlocuteur au 15 ou aux urgences.

Les soins ne sont pas gratuits ! En fonction d'une évaluation médicale et sociale la PASS pourra vous aider à trouver une prise en charge financière de tout ou partie des soins.

Comment contacter la PASS ?

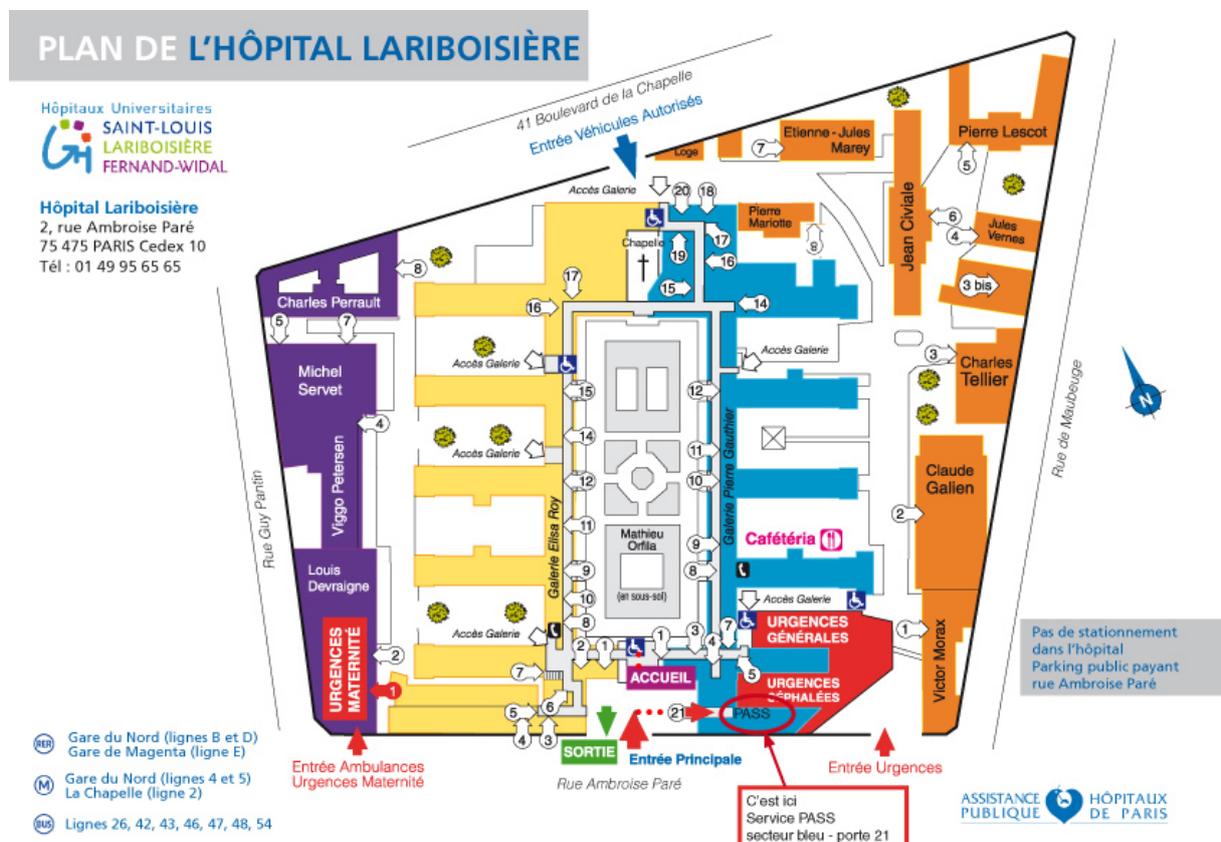
PASS Arc-en-ciel :

Accueil : 01.49.95.81.24

Assistantes sociales :

- Madame APPE : 01.49.95.81.73
- Madame SOUSSOU : 01.49.95.85.

Où trouver la PASS ?



La PASS se situe au sein de la Polyclinique Médicale.

Se présenter : Porte 21 secteur bleu, à droite à l'entrée de l'hôpital.

**PASS de l'Hôpital Lariboisière
Consultation « ARC EN CIEL »**

2 rue Ambroise Paré 75010 Paris

 : 01.49.95.81.24

Pour en savoir plus sur l'hôpital et sur la PASS :

<http://www.aphp.fr/permanence-dacces-aux-soins-de-sante-lariboisiere-et-fernand-widal>

Contacts

Coordinateur médical PASS Arc-en-ciel : Docteur Caroline APARICIO
Référénts du Service social : Madame APPE et Madame SOUSSOU

Liste des contacts des référents PASS

Dernière mise à jour : novembre 2014

Médecin responsable	Docteur APARICIO	caroline.aparicio@aphp.fr	01 49 95 81 24
Référente infirmière	Madame TOUSSAINT	caroline.toussaint@aphp.fr	01 49 95 81 23
Assistante sociale	Madame APPE	brigitte.appe@aphp.fr	01 49 95 81 73
Assistante sociale	Madame SOUSSOU	imane.soussou@aphp.fr	01 49 95 85 65

Prestations médicales et d'accompagnement en lien avec la PASS

- Aide à la domiciliation administrative
- Accès à une permanence juridique

Conseils d'orientation vers la PASS à destination des professionnels

- ✓ La PASS n'est pas un service d'urgence. En cas de gravité orientez le patient vers les services compétents (15, SAU...).
- ✓ Recommandez au patient de venir aux horaires indiqués.
- ✓ Pensez à fournir au patient une lettre d'accompagnement, expliquant si possible les suivis sanitaires et sociaux déjà entamés et donnant d'éventuels repères permettant d'améliorer la confiance (ex : veiller à nommer par son prénom féminin une personne transgenre si elle est d'apparence féminine, ex : prendre en compte le fait que le patient est illettré ou analphabète...).
- ✓ Recommandez au patient de ne pas hésiter à se faire accompagner par une personne de confiance.
- ✓ Conseillez au patient, dans la mesure du possible, de se présenter avec les documents médicaux et administratifs en sa possession (résultats d'examen, ordonnances, attestation carte vitale, carte d'identité ou passeport...).